



POLITIQUE

D-015-P DROGUES, ALCOOL, MÉDICAMENTS ET TABAC EN MILIEU DE TRAVAIL

Date d'approbation : le 30 mars 2019

Résolution : 182-10

Page 1 de 2

L'usage du masculin a pour but d'alléger le texte

1.0 PRÉAMBULE

Le conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales vise à créer un environnement scolaire sain et sécuritaire pour toute sa communauté scolaire. Dans cette optique, il incombe au Conseil de veiller à la protection en matière de la santé et sécurité des membres du personnel, des élèves et de l'ensemble des membres de la communauté qui fréquentent ses écoles.

2.0 PRINCIPES DIRECTEURS

Le Conseil reconnaît que, en plus d'avoir un impact sur la communauté scolaire dans son ensemble, l'abus de drogues, de médicaments ou d'alcool par ses employés peut avoir un impact négatif sur leur productivité, de même que sur leur santé, leur sécurité et leur bien-être. Le Conseil s'attend à ce que les membres du personnel se conduisent de façon à protéger et à respecter les intérêts, la réputation et la sécurité des élèves, du personnel et du Conseil.

Le Conseil est également conscient que l'abus, de drogues, d'alcool ou de médicaments peut découler d'un handicap, ce qui peut exiger de l'appui et de la réhabilitation. La présente politique vise à établir un équilibre entre le respect de la personne et la nécessité de maintenir des milieux de travail et scolaire sains et sécuritaires pour tous.

3.0 RÉFÉRENCES

Code ontarien des droits de la personne

Loi sur la santé et sécurité au travail

Loi de 2017 favorisant un Ontario sans fumée

Loi sur l'utilisation et la vente de cannabis et de produits de vapotage en Ontario

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

4.0 RESPONSABILITÉS

Il incombe à la direction de l'éducation du Conseil d'élaborer des directives administratives visant la mise en œuvre de la présente politique.